

OK



DECISION N°028/D/FEICOM/DG DU 24 JUIL 2023

Pour la réalisation des travaux de montage et d'édition de quatre (04) numéros du magazine "le Communal" au FEICOM

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23/N°028/D/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMAN/SSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 07 juin 2023, pour la réalisation des travaux de montage et d'édition de quatre (04) numéros du magazine "le Communal" au FEICOM.

DECIDE:

Article 1er : La Société Etablissement IPEC, BP : 5087 Yaoundé-Cameroun, Tél : (237) 699 74 47 47 est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert N°011/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 07 juin 2023, pour la réalisation des travaux de montage et d'édition de quatre (04) numéros du magazine "le Communal" au FEICOM, pour un montant de vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-quinze (24 495 295) francs CFA TTC, pour un délai d'exécution de sept (07) jours, à compter de la date de notification du « Bon A Tirer » pour chaque numéro.

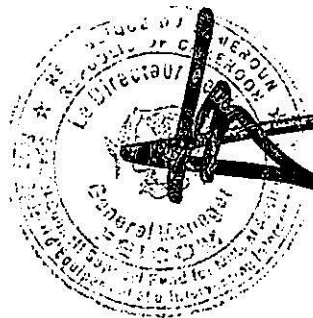
Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 24 JUIL 2023

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP/ATCR ;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE